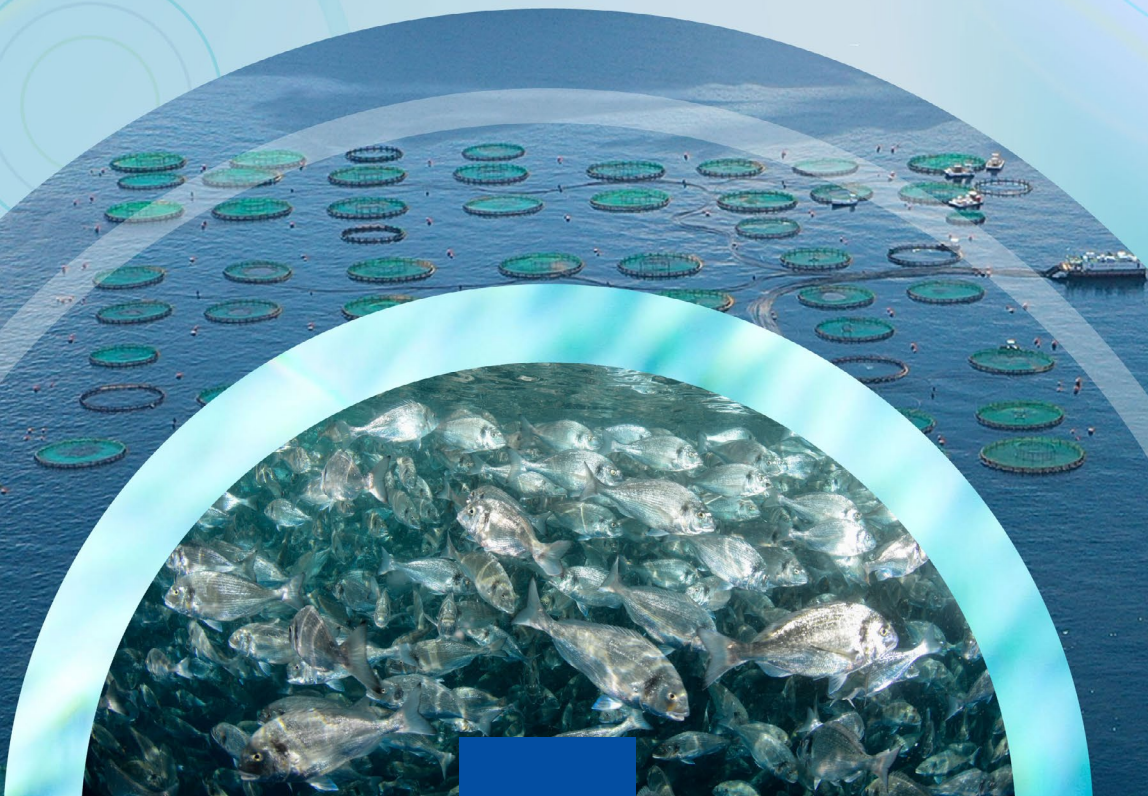




Mécanisme d'assistance de l'UE pour l'aquaculture (AAM)

**Rendre l'aquaculture
plus durable et plus
compétitive dans l'UE**



Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023
© Union européenne, 2023



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330, 14.12.20011, p. 39). Sauf indication contraire, la réutilisation du présent document est autorisée selon les dispositions de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). La réutilisation est donc autorisée à condition que les noms des propriétaires soient précisés et que toute modification apportée soit indiquée.

Toute utilisation d'éléments dont l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question. L'Union européenne n'est pas propriétaire des droits d'auteurs des éléments suivants:
Photos et icônes: ©Shutterstock.com

PDF

ISBN 978-92-9405-019-9

doi:10.2926/11279

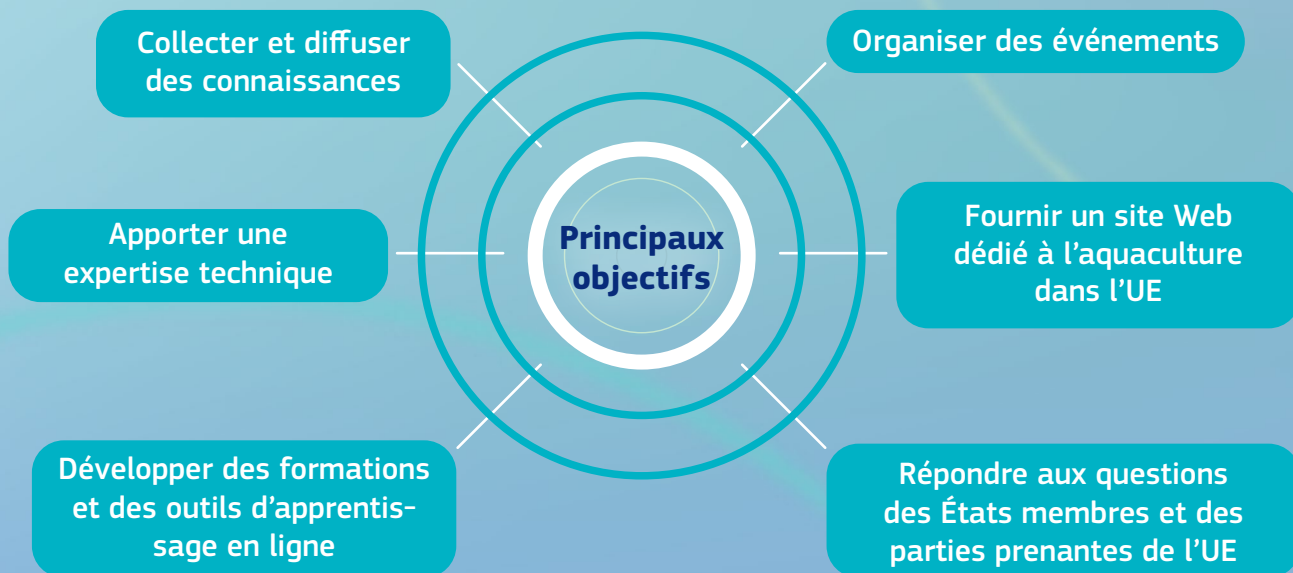
HZ-04-23-611-FR-N

Mécanisme d'assistance de l'UE pour l'aquaculture (AAM)

Rendre l'aquaculture
plus durable et plus
compétitive dans l'UE

L'AAM en bref

Un service de partage de connaissances, d'opportunités et d'expériences dans le domaine de l'aquaculture de l'Union européenne.



Pourquoi avons-nous besoin de l'AAM?

L'aquaculture est un des secteurs de production alimentaire qui connaît la croissance la plus rapide partout dans le monde. Dans l'UE, l'énorme potentiel offert par la production aquacole en termes de fourniture d'aliments durables et nutritifs et de développement économique reste inexploité. Une opportunité unique nous est offerte d'étendre la production aquacole de l'UE. Environ 70 % des aliments issus du milieu aquatique (produits de la pêche et de l'aquaculture) consommés dans l'UE sont importés.

Le développement d'une aquaculture **durable permettra à l'UE d'améliorer sa propre production d'aliments d'origine aquatique, et de la rendre plus compétitive et moins dépendante des importations depuis des pays situés hors de l'UE.** Les «**Orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'Union européenne pour la**

période 2021-2030» fournissent une **vision et des recommandations concrètes** à mettre en œuvre pour y parvenir. Un des aspects importants de la mise en œuvre de cette vision est la nécessité de mieux comprendre les problèmes liés au développement d'une aquaculture durable rencontrés dans les États membres de l'UE, par les producteurs du secteur de l'aquaculture et les autres parties prenantes.

Pour veiller à la bonne mise en œuvre des orientations stratégiques, l'AAM apporte une aide technique, logistique et administrative à la Commission européenne. L'AAM est, par ailleurs, en charge du **site Web de l'UE dédié à l'aquaculture**. Ce site centralise les efforts de diffusion et d'échange des connaissances entre les organismes de l'UE, les États membres, le secteur aquacole et les autres parties prenantes.

Comment bénéficier des avantages offerts par l'AAM?



Explorez

le site Web et accédez à des informations très diverses sur le développement durable de l'aquaculture dans l'UE.



Devenez membre

de la communauté des «utilisateurs inscrits» et tirez parti de nombreuses opportunités de réseautage.



Contribuez

et aidez à étendre et à mettre à jour le site Web.



Abonnez-vous au

bulletin d'information bimensuel.

L'aquaculture en quelques chiffres

1 sur 4

des produits de la mer consommé est issu de l'aquaculture

21%

des poissons et crustacés produits en Europe sont issus de l'aquaculture

67%

de la production aquacole est concentrée en Espagne, en France, en Grèce et en Italie

3,9

milliards EUR
de chiffre d'affaires

1,2

million de tonnes
de volume de vente

57 000

emplois directs

14 200

entreprises, principalement des PME (moins de 10 employés)

Sources:

Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) The EU Aquaculture Sector – Economic report 2022
The EU Fish Market - 2022 Edition

Quel type d'expertise technique l'AAM apporte-t-il?

L'AAM aide la Commission à élaborer un large éventail de documents.

Documents d'orientation:

- ⊙ Procédures réglementaires et administratives
- ⊙ Accès à l'espace marin pour l'aquaculture marine
- ⊙ Performance environnementale
- ⊙ Adaptation au changement climatique

Documents de référence:

- ⊙ Opportunités de financement de l'UE dans le domaine de l'aquaculture
- ⊙ Bonnes pratiques d'élevage
- ⊙ Accès à l'espace marin et à l'eau pour l'aquaculture continentale



Tous ces documents seront disponibles dans la **base de connaissances** du site Web dédié à l'aquaculture dans l'UE.

L'AAM dispensera aussi des formations sur les documents d'orientation produits par la Commission.

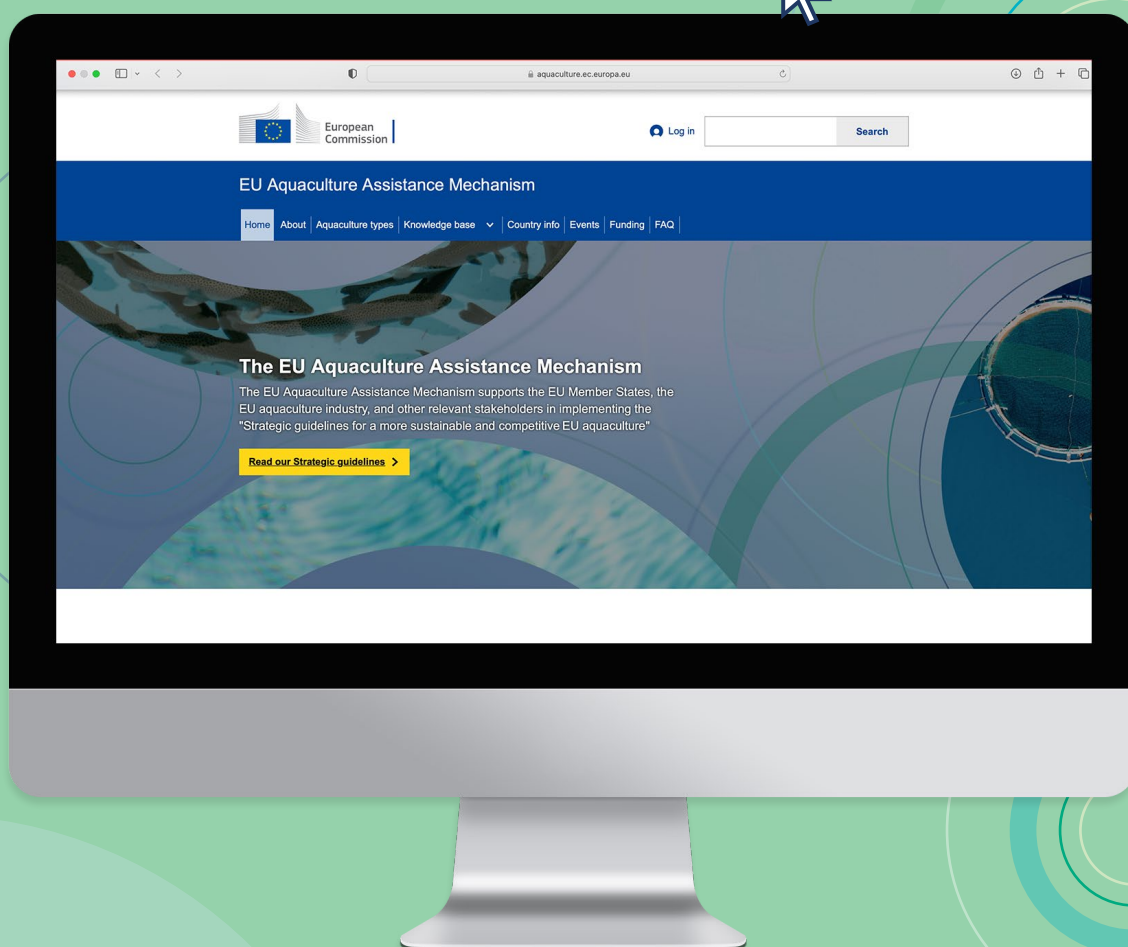


Un site Web dédié à l'aquaculture dans l'UE

Tout sur l'aquaculture dans l'UE, accessible immédiatement!

- ▶ Consultez toutes les informations les plus récentes sur l'aquaculture durable dans l'UE sur le site Web.
- ▶ Apportez votre contribution pour développer davantage et mettre à jour le site Web.

aquaculture.ec.europa.eu



Utilisez le site Web pour:

- Obtenir plus d'informations sur les **différents types d'aquaculture**.
- Obtenir des informations fiables auprès de sources reconnues dans la **base de connaissances**.
- Trouver un État membre de l'UE sur la **carte interactive** afin d'obtenir rapidement des **informations sur son secteur aquacole**.
- Lire les **actualités récentes** et vous tenir informé des **événements à venir**.
- Accéder à des **liens utiles** vers les pages Web de la Commission sur le sujet, vers des sites Web dédiés à l'aquaculture et vers les autorités nationales/régionales responsables de l'aquaculture.
- Poser vos **questions** et obtenir des **réponses rapides** sur les sujets liés à l'aquaculture dans l'UE.
- Vous abonner au **bulletin d'information bimensuel** pour vous tenir informé des développements récents dans le secteur aquacole européen et obtenir des informations à jour.

Que puis-je trouver dans la base de connaissances?



Informations sur les lois de l'UE et les instruments internationaux



Orientations nationales, européennes et internationales



Documents d'orientation et de référence liés aux **Orientations stratégiques relatives à l'aquaculture dans l'UE**



Bonnes pratiques et expériences nationales, européennes et internationales



Projets nationaux, européens et internationaux



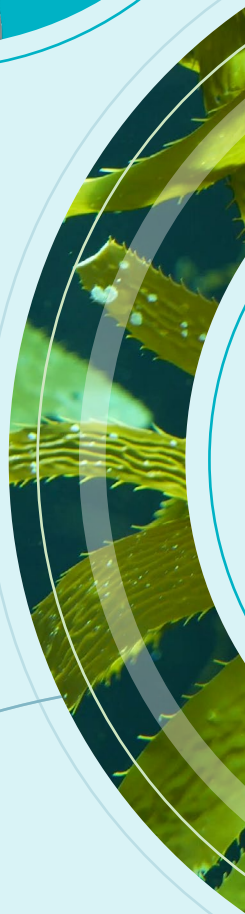
Rapports techniques et politiques

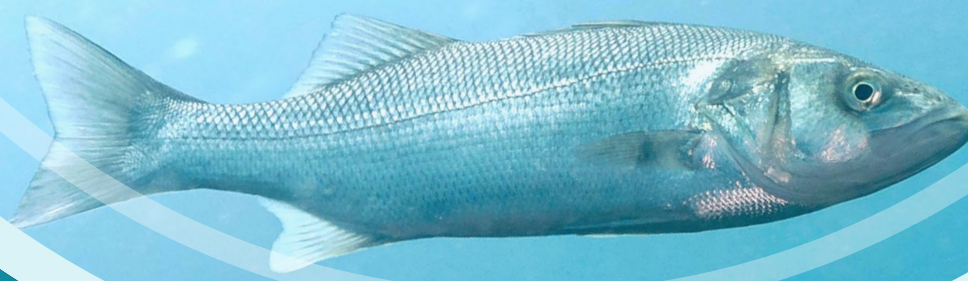


Documents et publications scientifiques nationaux, européens et internationaux



Formation, tutoriels et modules d'apprentissage en ligne





Dans la **base de connaissances**, vous pouvez rechercher des documents par:



mots clés



**zone
géographique**



date



ou en fonction des **13 thèmes suivants**:



Accès à l'espace
marin et à l'eau



Communication sur
l'aquaculture dans l'UE



Performance
environnementale



Santé animale
et santé publique



Contrôle



Intégration aux
communautés locales



Bien-être animal



Données et surveillance



Connaissance et innovation



Adaptation et lutte contre
le changement climatique



Diversification et
valeur ajoutée



Production et
commercialisation



Cadre réglementaire
et administratif

Que puis-je trouver dans la section **Financement?**



Une présentation des **possibilités de financement offertes par l'UE** et dont vous pourriez bénéficier pour votre projet ou pour vos recherches dans l'aquaculture.



Une liste d'**appels à propositions et des marchés publics** lancés par la Commission européenne dans le secteur de l'aquaculture.



Que puis-je trouver dans la section **Informations nationales?**



Une **carte interactive** permettant d'accéder à des informations sur le secteur aquacole de chacun des États membres de l'UE.



Des informations sur le contexte du secteur aquacole de chaque pays.



Les plans stratégiques nationaux pour l'aquaculture et leurs résumés en anglais.



Entrer en contact avec l'UE

En personne

Des centres Europe Direct existent par centaines dans toute l'Union européenne. Vous pouvez connaître l'adresse du centre le plus proche en consultant le site (https://european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Par téléphone ou par écrit

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- au numéro de téléphone gratuit suivant: 00 800 6 7 8 9 10 11 (des frais peuvent être facturés par certains opérateurs),
- au numéro normal suivant: +32 22999696,
- en remplissant le formulaire suivant: https://european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_fr.

TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UE

En ligne

Des informations sur l'Union européenne, dans toutes les langues officielles de l'UE, sont disponibles sur le site Web Europa (europa.eu).

Publications de l'UE

Vous pouvez consulter ou commander les publications de l'UE sur le site <https://op.europa.eu/fr/web/general-publications/publications>. Vous pouvez demander plusieurs copies de publications gratuites auprès d'Europe Direct ou de votre centre de documentation local (https://european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Droit de l'UE et documents connexes

Pour accéder à des informations sur les lois en vigueur dans l'UE, notamment sur l'ensemble des lois de l'UE depuis 1951 dans toutes les langues officielles, allez sur le site (<https://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>).

Données ouvertes de l'UE

Le portail data.europa.eu donne accès aux ensembles de données en accès libre des institutions, des organes et des agences de l'UE. Ces ensembles de données peuvent être téléchargés et réutilisés gratuitement, à des fins commerciales ou autres. Le portail donne accès à de nombreux ensembles de données mis à disposition par les pays européens.

